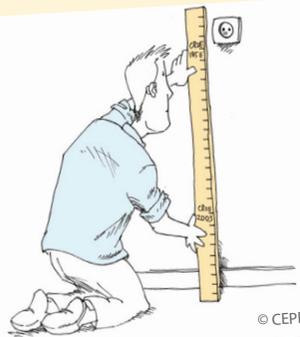


DIAGNOSTIQUER SA VULNÉRABILITÉ

L'anticipation et la préparation à l'inondation via le diagnostic de vulnérabilité et la mise en œuvre des mesures qu'il préconise permet :

- d'être prêt à gérer la situation un cas d'inondation (avant, pendant et après la montée des eaux),
- d'assurer la sauvegarde des biens culturels patrimoniaux,
- d'organiser le retour à la normal (dossiers d'assurances, restauration, réouverture) après un évènement.



Site du musée archéologique à Saintes décembre 1982 © Jacques Hugues

Le diagnostic de vulnérabilité apporte pour tout type d'enjeu patrimonial une réponse adaptée permettant de faire face aux conséquences d'une inondation.

LE PRÉ-DIAGNOSTIC EN LIGNE

L'EPTB Charente met à votre disposition sur son site internet une fiche de pré-diagnostic. Ce questionnaire vous permettra en quelques minutes d'appréhender l'impact des inondations sur votre établissement avant de réaliser éventuellement un diagnostic plus poussé (diagnostic expert) :

www.fleuve-charente.net rubrique « Actualités »



Pour plus d'informations, consultez la rubrique « Prévention des inondations » sur le site internet de l'EPTB Charente.

Pour gérer plus sereinement les situations de crise et sauvegarder les biens culturels patrimoniaux, il est essentiel d'anticiper :

- en se renseignant sur le niveau de risque,
- en diagnostiquant sa vulnérabilité,
- en mettant en œuvre une organisation et des mesures adaptées à la gestion du risque.



Face au **RISQUE INONDATION**

ANTICIPER c'est ESSENTIEL

- ▶ Les **inondations** dans le bassin de la Charente
- ▶ Les **enjeux patrimoniaux** exposés
- ▶ **Evaluer sa vulnérabilité**
- ▶ Comment **réduire sa vulnérabilité**

Tout bien culturel patrimonial (monument historique, musée, édifice abritant des fonds anciens, ...) situé en zone basse à proximité d'un cours d'eau ou du littoral risque un jour de subir une inondation. Les conséquences peuvent être irréversibles sur des biens parfois uniques et particulièrement sensibles.

Si le risque zéro n'existe pas, il est cependant possible de réduire l'impact d'une inondation avec des solutions parfois simples à mettre en œuvre.



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

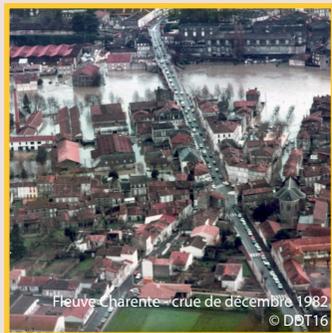


Avec le soutien de :
État • Région • Département
Régions Françaises



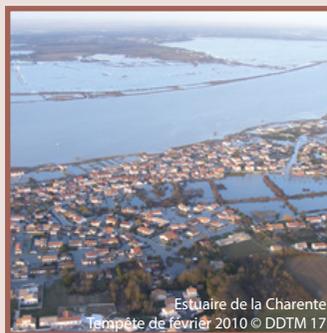
L'INONDATION, UN RISQUE MAJEUR DANS LE BASSIN DE LA CHARENTE

Le fleuve Charente prend sa source dans le contrefort du Massif Central et se jette dans la baie d'Oléron. Il déroule son cours sur près de 365 km, soutenu par 22 affluents. Son bassin versant (aire d'alimentation) s'étire sur plus de 10 000 km².



Le fleuve et ses affluents ont régulièrement connu des crues de grande ampleur. Des événements majeurs se sont particulièrement concentrés dans la seconde moitié du XXe siècle, notamment marquée par la **crue de décembre 1982, qualifiée de « crue du siècle »**.

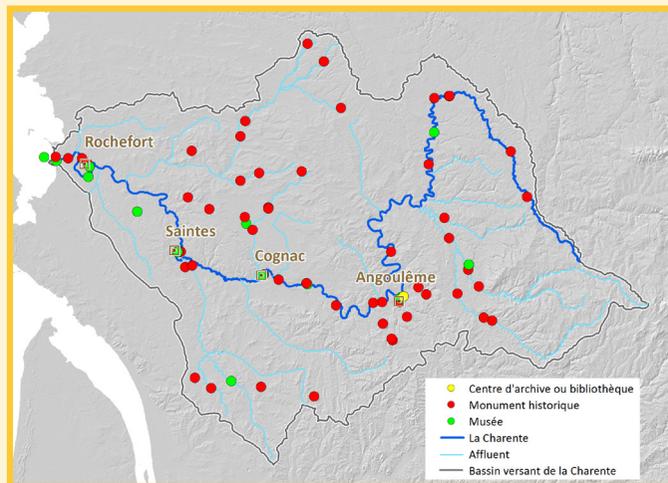
L'estuaire de la Charente est lui soumis à des épisodes de submersion marine provoqués par des phénomènes tempétueux à l'origine de surcote du niveau marin. La **tempête Xynthia de février 2010** a particulièrement frappé les esprits.



Une commune du bassin de la Charente sur deux serait concernée par les zones inondables.

LES ENJEUX PATRIMONIAUX EXPOSÉS AUX RISQUES D'INONDATION

On recense en zone inondable 66 monuments historiques, 16 musées et 3 bibliothèques ou centres d'archives avec fonds anciens, répartis aussi bien le long de la Charente que de ses affluents.



En cas d'inondation, les conséquences sur les biens peuvent être variées et avoir des répercussions à long terme.

Dommages directs :

- endommagement structurel des bâtiments,
- dégradation des objets,
- souillures liées au dépôt de produits en suspension (hydrocarbures notamment).

Dommages indirects :

- humidité résiduelle pouvant dégrader les murs ou des objets, mêmes non atteints par la crue,
- dommages aux équipements assurant la bonne conservation (température, humidité, ...) et la sécurité des œuvres (incendie, intrusion, ...),
- pertes d'exploitation (fermeture temporaire de l'établissement, ...).

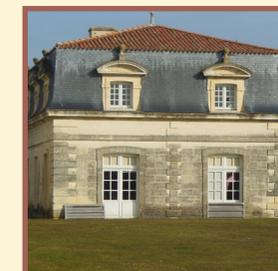
RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES D'UNE INONDATION : LES ACTIONS POSSIBLES

Des mesures organisationnelles

- réaliser un inventaire précis avec photographies des biens culturels patrimoniaux et éventuellement effectuer une hiérarchisation des biens à sauvegarder,
- mettre en place un plan définissant les actions à réaliser (protection par emballage étanche, déplacement temporaire, ...) et l'organisation humaine pour les mettre en œuvre avec gestion des accès (autorisation, clés, ...),
- préparer les procédures de sauvegarde et le matériel nécessaire (transport, nettoyage, ...),
- se former à la consultation des informations de prévision de crues,
- se faire reconnaître auprès de la mairie comme enjeu à prévenir en cas d'alerte crue.

Des mesures structurelles

- sécuriser l'installation électrique : mise à la terre, présence d'un disjoncteur différentiel haute sensibilité, ...
- déplacer hors d'eau de manière permanente les biens les plus vulnérables si cela est possible,
- installer des équipements de protection permettant une étanchéité temporaire (batardeaux, clapets, ...) pour les inondations de faible hauteur,
- surélever de manière permanente les équipements sensibles (chaudière, climatiseur, ...).



Batardeaux équipant la Corderie Royale à Rochefort © EPTB